



LA DIMENSION HUMAINE DES GRANDES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

l'exemple de l'opération San Pedro (sud-ouest de la Côte-d'Ivoire)

Alfred SCHWARTZ
Sociologue ORSTOM, Paris

AMÉNAGEMENT RURAL
CÔTE-D'IVOIRE
DÉVELOPPEMENT ((STRATÉGIES DE)
PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS
SOCIÉTÉ RURALE

DEVELOPING COUNTRIES
DEVELOPMENT (STRATEGIES OF)
IVORY COAST
RURAL PLANNING
RURAL SOCIETY

RÉSUMÉ. — Le reproche principal que l'on peut faire aux promoteurs de l'opération San Pedro est de ne pas vraiment prendre en compte la dimension humaine du projet dont ils ont la responsabilité. Les sociétés autochtones, du fait de leur faible poids démographique, sont en particulier les grandes oubliées de l'entreprise. Ce qui ne manque pas de créer de nombreux malentendus entre aménageurs et aménagés.

ABSTRACT. — *The human dimension in large development operations. The example of the San Pedro operation (South West Ivory Coast).* — The principal reproach which one can make to the promoters of the San Pedro operation is one of not taking into consideration the human dimension of the project, for which they have the responsibility. The autochthonous societies, on account of their slight demographic weight, are particularly forgotten in the undertaking. This helps create numerous misunderstandings between the planner and the "planned".

En 1968, la Côte-d'Ivoire entreprend la plus gigantesque de ses opérations de développement, l'opération San Pedro. Objectif : mettre en valeur une région jusqu'alors totalement enclavée et en marge du « miracle » ivoirien, le Sud-Ouest du pays. La volumineuse étude de factibilité sur laquelle s'appuie le projet — une étude en quatre tomes, réalisée par le bureau d'étude américain DRC (Development and Resources Corporation, New York) — consacre quelques pages seulement à la « dimension humaine » de l'opération. Encore cette dimension est-elle réduite aux simples aspects démographiques de l'entreprise. Les conclusions du rapport de la DRC peuvent se résumer ainsi : la région à aménager est très faiblement peuplée, voire vide d'hommes en de nombreux endroits ; les promoteurs auront à résoudre des problèmes de main-d'œuvre, contrainte technique qu'ils lèveront facilement en recourant aux surplus démographiques existant dans d'autres parties du pays ; ils ne seront en revanche confrontés à aucune contrainte

d'ordre sociologique dans leurs relations avec les sociétés autochtones, considérées comme entretenant avec leur espace un rapport sinon inexistant du moins insignifiant. Conclusions qui témoignent d'une ignorance totale des mécanismes de fonctionnement de ces sociétés, mais aussi, ce qui est encore plus grave, d'une absence totale de réflexion sur leur devenir.

Ce sont quelques aspects concrets de cette dimension humaine trop volontiers négligée dans les grandes opérations de développement que nous nous proposons d'évoquer ici à travers l'exemple de l'opération San Pedro. Une opération dont nous avons assuré le suivi sur le terrain de 1970 à 1976, en tant que chercheur menant une investigation de type fondamental sur les populations autochtones du Sud-Ouest ivoirien, mais aussi, à plusieurs reprises, en tant que consultant de bureaux d'études ou d'organismes d'intervention directement impliqués dans le projet.

£7 NOV. 1983

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

N° : 3651

Cote : B

B 3651

I. L'OPÉRATION SAN PEDRO.

L'opération San Pedro est le type même de l'entreprise volontariste de développement : il s'agit de désenclaver une région isolée, de mettre en valeur un territoire aux ressources importantes mais inexploitées, de promouvoir un second pôle de développement sur la côte ouest du pays, qui ferait pendant — mais non concurrence — à celui d'Abidjan. Un port, à créer de toutes pièces à San Pedro, à quelque 350 km de la capitale, en serait le moteur, exploitant la richesse en bois de l'arrière-pays (50 % des réserves ivoiriennes), en expédiant 1 million de tonnes par an — ce que font jusqu'alors trois rades (Sassandra, Grand-Béréby et Boubélé) dans des conditions relativement difficiles.

Un organisme d'intervention à la mesure de l'opération est mis en place en décembre 1969 : l'ARSO (Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest). Cet organisme, conçu sur le modèle de la Tennessee Valley Authority du New Deal américain, doit assurer la programmation, la coordination, le contrôle du projet. Placé sous la tutelle directe du Président de la République, ses pouvoirs et ses moyens sont considérables. Son action s'étend à un territoire de 37 000 km² (11 % du territoire national ivoirien), la région du Sud-Ouest. Fin 1977, les investissements publics réalisés dans cette région s'élèvent à eux seuls à quelque 70 milliards de Francs CFA.

Commencé début 1968, le port de San Pedro est ouvert à l'activité commerciale dès mai 1971. Un bassin de 11 m de profondeur permet de recevoir les plus gros cargos opérant à l'heure actuelle sur la côte ouest-africaine (10 m de tirant d'eau, 20 000 tonnes de port en lourd). Dès l'ouverture, le port a intégralement détourné à son profit le trafic des trois rades du Sud-Ouest. En moins de cinq ans, le village autochtone de San Pedro, qui comptait 50 habitants, se transforme en une ville de 30 000 habitants, originaires de toutes les régions de Côte-d'Ivoire (60 %) et d'une dizaine d'autres pays africains (40 %). Administration, bâtiment, activités forestières et portuaire, commerce et transports fournissent l'essentiel des emplois. Cette ville devrait atteindre 100 000 habitants en 1985, 300 000 en 1995. Pour empêcher toute spéculation foncière, les terrains urbains sont attribués par baux emphytéotiques de 49 ans.

La mise en valeur de l'arrière-pays de San Pedro, telle qu'elle est prévue par le schéma directeur élaboré par l'ARSO, s'articule autour de 5 grands programmes :

a. *Un programme routier* : 300 km d'axes centraux sont créés pour relier San Pedro à son arrière-pays ; sur ces axes sont branchées les nombreuses pistes forestières existantes ; l'axe San Pedro - Issia (250 km), véritable épine dorsale de cette région du Sud-Ouest, est dès à présent presque totalement bitumé.

b. *Un programme périmètre villageois* : création de villages modernes, tant pour les autochtones que pour les migrants allochtones, à l'intérieur de périmètres spécialement aménagés. Deux des quatre périmètres prévus ont vu un début de réalisation à ce jour, P1 (pour autochtones) et P1 bis (pour allochtones).

c. *Un programme agro-industriel* : création de 80 000 ha de plantations agro-industrielles, riz, palmier à huile, cocotier, hévéa, café, cacao ; fin 1976, la moitié environ de ce programme est déjà réalisée.

d. *Un programme industriel* : « industries du bois » : sciage, déroulage, tranchage, et surtout réalisation d'une usine de pâte à papier (350 000 ha de forêts mises en réserve, 150 milliards d'investissements prévus) ; « sidérurgie », à partir de l'exploitation d'un gisement de minerai de fer se trouvant à quelque 350 km au N de San Pedro, dans la région de Man (Mont Klahoyo), ce qui implique la construction soit d'une voie ferrée, soit d'un pipe, de la mine à San Pedro.

e. *Un programme hydro-électrique*, avec trois barrages : 2 sur le Sassandra, 1 sur le Cavally ; le premier de ces barrages est commencé à Buyo en 1980, il doit fournir l'énergie au futur complexe minier du Mont Klahoyo.

II. LE PEUPEMENT AUTOCHTONE.

A la veille de l'opération San Pedro, la région du Sud-Ouest, telle qu'elle est définie par l'aménageur, ne compte guère plus de 120 000 habitants : la densité globale y est à peine supérieure à 3 hab./km². Elle n'est que de 1 dans l'arrière-pays immédiat de San Pedro, le plus directement concerné par l'opération, l'interfluve Sassandra-Cavally. Dans ce dernier espace, qui retiendra ici tout particulièrement notre attention, les entités ethniques autochtones sont elles-mêmes de taille modeste : les Krou sont 15 000, les Bakwé 3 000, les Neyo 2 000, les Oubi et les Wané chacune 500. La population masculine totale en âge de travailler (15 ans et plus) s'y élève à 6 000 personnes ; celle des tranches d'âge à même d'être intéressées par une activité salariée (15 à 40 ans) à 3 000 seulement. L'opération San Pedro ne peut donc absolument pas trouver sur place la quantité de bras dont elle a besoin.

Non seulement le Sud-Ouest ivoirien est peu peuplé, mais ses habitants sont profondément conditionnés par une institution très ancienne qui consiste pour les populations krou côtières, sous le nom de Kroumen, à louer leur force de travail aux navires européens opérant sur la côte ouest-africaine. Les Kroumen sont aujourd'hui reconnus comme les meilleurs arrimeurs de billes de bois sur les cargos grumiers. Dockers navigants, ils sont enrôlés par les compagnies maritimes, à Tabou ou à Sassandra — les deux principaux centres du Sud-Ouest avant l'émergence de San Pedro —, pour la durée des opérations

commerciales d'un navire sur la côte africaine, et embarqués depuis 1972 soit à San Pedro, soit à Abidjan. Le « métier » de Krouman exerce sur les jeunes du Sud-Ouest une réelle fascination. D'abord, il est perçu par l'adolescent comme une véritable initiation : seul le statut de navigateur lui permet d'accéder à part entière au monde des adultes. Ensuite, travailler sur un navire rapporte davantage que n'importe quelle autre activité. Le type de travail que lui offre le cadre de l'opération San Pedro n'exerce donc sur lui que très peu d'attraction.

Dans ce double contexte de faible peuplement autochtone et d'orientation de la force de travail disponible vers l'activité maritime, l'immigration s'impose comme une nécessité. Une immigration à la fois d'agriculteurs pionniers et de travailleurs salariés.

III. L'IMMIGRATION AGRICOLE PIONNIÈRE.

1. L'immigration organisée des Baoulé de Kossou.

Au départ, un jumelage était prévu entre l'opération San Pedro et une autre grande opération de développement, l'opération Kossou, réalisation sur le fleuve Bandama d'un complexe hydro-électrique dont le lac de retenue entraînait le départ de quelque 75 000 Baoulé. Ces « déguerpis », pourquoi ne pas les envoyer dans le Sud-Ouest, qui justement manque d'hommes ? Théoriquement, l'entreprise semble d'autant plus facile que, depuis longtemps déjà, les Baoulé investissent la zone forestière ivoirienne pour planter du café et du cacao, cultures qu'ils ne peuvent produire dans leur savane natale. La forêt classée de la Nonoua, à 40 km de San Pedro, est déclassée à leur intention : elle constituera le périmètre P1 bis. En mars 1970, les principaux chefs de villages baoulé concernés par l'opération, accompagnés des grands chefs baoulé traditionnels, se rendent sur place en voyage organisé pour voir à quoi ressemble la forêt qu'on leur propose. Ils sont (officiellement) accueillis à bras ouverts par les occupants traditionnels de cette forêt, les Bakwé.

Dans la pratique, le jumelage se solde pourtant par un échec. Sur les 75 000 Baoulé « déguerpis », 3 500 seulement acceptent en définitive de s'installer dans le Sud-Ouest : de quoi constituer 4 villages exactement. Les Baoulé ont, en fait, peur des habitants du Sud-Ouest, connus dans l'histoire de la Côte-d'Ivoire comme de « mauvaises gens » — avec tout ce que cela sous-entend ; cette peur est accrue par ce que représente pour eux le passage de la savane à la forêt, le changement de milieu écologique impliquant fatalement un changement de mode de vie. Sentiment que ressentent d'ailleurs non moins vivement les Bakwé quand ils réalisent ce que représenterait pour eux une arrivée massive de Baoulé : jusqu'alors, ils ignoraient à peu près tout de ce peuple que l'on s'appête à installer chez eux, mais savent, par leurs voisins de derrière le Sassandra —

les Bété et les Godié — que les Baoulé ont une réputation de « dévoreurs » de forêt ; qu'advientra-t-il des terroirs autochtones si cette immigration se fait ?

Des deux côtés, on se pose donc des questions, quand un événement extérieur vient justement confirmer l'opinion que les communautés ont l'une de l'autre : il s'agit de ce qu'on appellera par la suite les *événements de Gagnoa*. Le lundi 27 octobre 1970, un groupe d'hommes d'une tribu bété (la tribu guébié) de la région de Gagnoa, monte à l'assaut de ce centre en tenue de guerre traditionnelle. A leur tête, un jeune « intellectuel » de la tribu, Gnagnbé Opadjilé, qui avait déjà une fois manifesté son hostilité au régime du Président Houphouët-Boigny. Un drapeau blanc et noir est planté devant la sous-préfecture, un autre devant la gendarmerie, dont les occupants ouvrent le feu. Cinq assaillants sont tués. Un officier de police, délégué pour parlementer, est abattu. Les insurgés se replient. Mais déjà des renforts arrivent d'Abidjan. Les représailles s'organisent ; ce qui se passe dans les jours qui suivent, personne ne le saura sans doute jamais avec exactitude. Des Guébié sont tués, mais aussi des Baoulé, semble-t-il, dans des campements isolés, par des Guébié en fuite... L'insurrection ne se veut cependant pas une simple jacquerie. Le matin même de l'assaut contre Gagnoa, deux tracts, signés Gnagnbé Opadjilé, Chancelier de l'Etat d'Eburnie — nouvelle appellation de la Côte-d'Ivoire —, Commandant en chef de l'Armée populaire nationaliste, sont mystérieusement diffusés dans les grands centres du pays. Le premier est une « proclamation aux tribus d'Eburnie », exposant les mobiles du « coup d'Etat ». Le second est la « loi organique de l'Etat d'Eburnie », en 12 articles, dont l'article 10 éclaire tout particulièrement les motivations profondes de cette action : « la terre est propriété exclusive des tribus. Elles peuvent la céder à l'Etat pour des travaux d'utilité publique. L'Etat ne peut en déposséder les tribus ». L'allusion déguisée à la mainmise par les Baoulé sur la forêt bété est évidente. La nouvelle de ces événements se propage en pays baoulé comme une traînée de poudre, malgré le silence total que font les autorités sur cette affaire. Bien sûr, la rumeur en amplifie considérablement l'importance. Plus question pour les « déguerpis » de Kossou d'aller s'exposer à la vindicte des populations du Sud-Ouest : les Bakwé sont les frères des Bété. Gnagnbé Opadjilé parvient à se réfugier dans le Sud-Ouest. Il est arrêté deux mois plus tard. On n'entendra plus jamais parler de lui. Au procès, qui a lieu à Gagnoa fin 1974, on déclare qu'il est mort en prison. Près de deux cents accusés sont jugés à huis clos. Tous les avocats ivoiriens sont commis d'office pour les défendre. Des sanctions très lourdes sont prononcées.

2. L'immigration « sauvage ».

L'échec de ce projet d'immigration organisée n'empêche cependant pas, à partir de 1971, un important courant d'immigration spontanée de se développer. Il est animé par des migrants de toutes origines : Ivoi-

riens de l'Ouest et du Nord, Maliens, Voltaïques, Guinéens mais, paradoxalement aussi, des Baoulé ! En 1975, par exemple, dans le seul canton bakwé de Soubré, ils étaient plus de 12 000, dont plus de 50 % de Baoulé, pour une population autochtone de 2 000 Bakwé seulement !

Cette immigration « sauvage », en rien contrôlée par les autorités, pose bien des problèmes sur les terroirs d'accueil. Si, dans un premier temps, tout se passe plutôt bien — le nouvel arrivant sacrifie aux usages d'accès à la terre —, dès que le rapport démographique se renverse, la situation se dégrade. Les allochtones désireux de s'installer passent de moins en moins par le canal des autochtones, propriétaires traditionnels de la terre ; ils s'adressent le plus souvent à d'autres allochtones, généralement de leur propre ethnie, qui, sous couvert d'une implantation plus ancienne, s'arrogent de véritables droits de propriété sur les terroirs autochtones, dont ils n'hésitent pas à attribuer des parcelles — moyennant rétribution, bien sûr, sous une forme ou sous une autre. Les autochtones, conscients de ne plus contrôler la situation, refusent de jouer le jeu honnêtement ; quand un allochtone s'adresse encore à eux, ils l'installent, moyennant rétribution... sur le terroir du village voisin. Les palabres sans fin qui en résultent entre autochtones et allochtones, et entre autochtones de villages différents, occupent aujourd'hui le plus clair du temps des autochtones.

IV. L'IMMIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE.

Au lendemain de son indépendance nationale, le choix que fait la Côte-d'Ivoire en matière de politique économique est en faveur du capitalisme libéral. Ce choix explique en grande partie ce qu'il est convenu d'appeler le « miracle ivoirien ». Pour attirer les capitaux étrangers, la Côte-d'Ivoire assure à l'investisseur deux garanties fondamentales : une main-d'œuvre bon marché, donc des coûts de production compétitifs à l'échelle internationale ; un régime fiscal privilégié, permettant d'une part le rapatriement de la quasi-totalité des bénéfices, d'autre part un amortissement du capital sur un temps très court. Le premier sujet nous retiendra ici.

La main-d'œuvre utilisée en Côte-d'Ivoire est en grande partie d'origine voltaïque : pour les Ivoiriens, elle est corvéable et taillable à merci. Il s'agit là d'un phénomène ancien, étroitement lié au développement de l'économie de plantation en zone forestière, la Haute-Volta ayant été considérée durant toute la période coloniale comme un réservoir de travailleurs. En 1960, un accord entre les deux pays en réglemente le recrutement. Leur nombre s'accroît considérablement au lendemain de l'indépendance avec la mise en œuvre de grands projets agro-industriels en Côte-d'Ivoire. Les Ivoiriens considèrent ce réservoir comme intarissable. A aucun moment ils ne se posent en fait

le problème de savoir s'ils pourraient continuer à y puiser indéfiniment ou non. Or, en 1974, brusquement la main-d'œuvre manque.

On y voit alors l'effet d'un ralentissement du mouvement d'immigration et d'une accélération de l'émigration. Le premier facteur apparaissait lié à deux phénomènes : le passage d'une migration conjoncturelle, consécutive à la grande sécheresse que connut le Sahel de 1967 à 1973, et qui enregistra le départ non seulement des migrants habituels (jeunes gens de 15 à 30 ans, célibataires) mais aussi de migrants exceptionnels (hommes mariés, accompagnés de leurs épouses), à une migration structurelle, celle qui existait « traditionnellement », et qui, à elle seule, ne suffit plus à faire face à la demande croissante de main-d'œuvre de la Côte-d'Ivoire ; le tarissement du réservoir mossi, premier fournisseur de main-d'œuvre de Haute-Volta, le flux migratoire actuel étant considéré par les spécialistes comme ayant atteint son plafond, avec près de 60 % des célibataires mossi « en migration ». L'accélération des départs des travailleurs voltaïques semblait s'expliquer essentiellement par trois raisons : le retour au pays des migrants « conjoncturels », la période de grande sécheresse passée ; la dégradation de l'image de marque de la Côte-d'Ivoire, les Voltaïques ayant le sentiment d'être traités avec de moins en moins d'égards par leurs employeurs en particulier, par les Ivoiriens en général ; des « fuites » vers le Gabon : de 1973 à 1975, il a effectivement existé un véritable circuit de traite de la main-d'œuvre voltaïque, mais aussi malienne et ivoirienne, en direction du Gabon ; fin 1975, quelque 2 000 travailleurs avaient transité par ce circuit ; recrutés en Côte-d'Ivoire et donc détournés du marché du travail ivoirien, alléchés par des promesses mirobolantes de salaires particulièrement élevés, ils étaient acheminés au Gabon par avions privés ou par charters spécialement affrétés. L'opération fut cependant un échec. La plupart des travailleurs ainsi recrutés repartirent à la première occasion.

Tous ces facteurs concourent chacun à sa manière à la raréfaction de la main-d'œuvre voltaïque en Côte-d'Ivoire. Une enquête réalisée auprès de plus de 6 000 travailleurs du Sud-Ouest et auprès de quelque 500 migrants agricoles étrangers, en particulier voltaïques, révélait en fait des causes bien plus profondes. Il ressortait d'abord de cette enquête que cette pénurie de main-d'œuvre se faisait exclusivement sentir dans le secteur agricole, le plus mal rétribué du Sud-Ouest (1), la pénibilité du travail

(1) Le système de rémunération actuellement en vigueur en Côte-d'Ivoire instaure une véritable hiérarchie entre secteurs d'activité : il n'existe pas, en effet, un salaire minimum, mais plusieurs, différents d'un secteur d'activité à l'autre. En avril 1978, les taux sont les suivants : dans le secteur agricole « traditionnel » (plantations de café, cacao, riz, coton), le salaire journalier minimum est de 275 F CFA ; dans le secteur agricole « moderne » (plantations de palmier à huile, hévéa, etc., de type Société d'Etat), il est de 354 F CFA ; dans le secteur forestier, 480 F CFA ; dans le secteur industriel et commercial, 920 F CFA.

n'entrant en jeu qu'accessoirement. Si les immigrants voltaïques arrivent encore — difficilement — à s'infiltrer dans le secteur forestier, sensiblement plus intéressant, le secteur industriel leur est totalement fermé. Seul le secteur agricole « moderne » (l'autre est ici inexistant) leur reste donc ouvert. Or, dans ce secteur, le rapport salaire (240 F CFA en 1974, 354 en 1978)/coût de la vie (le kilo de riz passe de 65 à 125 F CFA en 1974, avant de se stabiliser à 100) s'est tellement dégradé que la principale motivation du migrant de travail voltaïque, la constitution d'une épargne migratoire, disparaît totalement. Cette épargne n'étant plus possible, le travailleur préfère rentrer au pays... ou passer de la migration de travail à la migration agricole, en s'installant dans la forêt ivoirienne comme planteur, ce qui se produit de plus en plus couramment.

V. LA POLITIQUE D'INTERVENTION ET SES PROBLÈMES.

1. Une politique d'aménagement-déménagement.

Très rares sont les espaces du Sud-Ouest qui ne sont pas touchés par l'un des nombreux projets agro-industriels. Théoriquement, les actions envisagées doivent se réaliser sur des terres inoccupées. Grande est cependant la surprise des sociétés d'intervention chargées de l'exécution des projets, quand elles réalisent que leurs périmètres respectifs sont loin d'être aussi inoccupés que les études le prétendent. C'est là le point de départ de nombreuses difficultés, que se doit, en principe, de résoudre l'ARSO. Mais les prises de position de l'ARSO ne sont jamais très claires, et se bornent à temporiser, renvoyant en fait les problèmes aux sociétés d'intervention. Celles-ci ont deux possibilités : intégrer au mieux les autochtones dans leurs projets ou les ignorer puisque leur espace est censé se trouver vide d'hommes. Les solutions retenues varient en fait d'une société à l'autre.

Le projet SODEPALM (Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à Huile) de Tabou prévoit la création de 13 000 ha de plantation de palmiers à huile et de 9 500 ha de plantation de cocotier. Paradoxalement, la zone dans laquelle il doit se réaliser est la plus densément peuplée de l'interfluve Sassandra-Cavally : près de 5 hab./km². De surcroît, ce projet ne prévoit pas de « plantations villageoises », formule mise au point par la SODEPALM en d'autres régions du pays, et qui consiste à associer à leur opération les populations vivant à proximité des blocs industriels, en les aidant à faire des plantations de quelques hectares. Dans ces conditions, on hésite tout d'abord à entreprendre un projet d'une telle envergure. On songe même à l'abandonner. Puis, prudemment, on s'adresse une nouvelle fois, en 1973, à la DRC, pour lui demander de procéder à une étude économique d'ensemble de la région du Bas-Cavally

en liaison avec le projet SODEPALM. Le rapport des experts américains n'apporte aucun élément nouveau. En 1975, on décide enfin de passer à l'exécution, mais en adjoignant toutefois au programme de plantations industrielles un programme de plantations « villageoises », et en définissant une stratégie de déploiement sur le terrain — appelée « en doigts de gant » — qui tienne compte au maximum des villages autochtones existants. Des villages, mais pas des cultures — pour lesquelles une indemnisation est prévue — : dans un système cultural itinérant, c'est l'asphyxie à très court terme, partant le déplacement obligatoire des villages concernés.

Le projet SOCATCI (Société des Caoutchoucs de Côte-d'Ivoire) de Grand-Béréby, société d'Etat ivoirienne mais dont le maître d'œuvre est la société Michelin, prévoit la création d'une plantation industrielle d'hévéas de 13 500 ha, à l'intérieur d'un périmètre de 40 000 ha. Aucune plantation villageoise au programme. On décide que « techniquement » cela n'est pas possible, alors qu'il existe près d'Abidjan un projet, dont le maître d'œuvre est la SAPH (Société Africaine de Plantations d'Hévéa), qui pratique cette formule. Or, dans le périmètre, se trouvent rien moins que 26 villages autochtones, soit quelque 1 200 personnes. Comme il n'est pas question de les « déguerpir » manu militari, la tactique consiste, là aussi, à planter autour des villages — mais sans les toucher — et à contraindre ainsi leurs occupants, qui se retrouvent sans terres, à déménager.

2. Une politique du coup par coup.

Quoique les grandes orientations du projet de développement du Sud-Ouest soient bien connues et depuis longtemps, la façon dont elles sont répercutées sur le terrain relève plutôt d'une politique du coup par coup. Trois exemples illustrent cette politique.

a. Depuis 1972, on sait qu'il y aura un projet « pâte à papier » dans l'arrière-pays de San Pedro. Dès cette époque, on connaît en gros le périmètre dans lequel il s'inscrira. Or, c'est en 1976 seulement que l'on « classe » ce périmètre : non seulement on décide d'y interdire l'exploitation forestière et l'immigration agricole, mais on décide aussi d'en « déguerpir » à la fois les autochtones et les allochtones, lesquels, d'ailleurs encouragés par l'ARSO, se sont tous installés dans cette forêt après 1972 ! Ils y sont aujourd'hui plusieurs milliers...

b. Au cœur du Sud-Ouest se trouve un massif forestier de 425 000 ha, la forêt de Taï, constituée dès 1926 en réserve intégrale de faune et de flore. Les limites de cette réserve n'ont jamais été matérialisées sur le terrain. Aussi sont-elles d'abord violées par les forestiers, dont certains la pénètrent sur plusieurs dizaines de kilomètres ; puis, dans leur foulée, par les migrants allochtones qui, de part et d'autre des pistes ouvertes, font des plantations. Ce n'est qu'en 1975 que la délimitation de la « réserve » de Taï est entreprise. Quand on s'aperçoit de l'ampleur des

dégâts, on décide d'abord d'en expulser tous les migrants allochtones, puis de créer une « zone de protection », d'une dizaine de kilomètres de large tout autour de la forêt, elle aussi interdite à toute implantation humaine. Or, plusieurs milliers de personnes y sont déjà installées. Pour le moment, la décision n'a pas encore été mise à exécution. Pour les planteurs allochtones de cette zone, la menace n'en reste pas moins réelle.

c. En 1970, l'ARSO envisage la mise en valeur en plein cœur du pays bakwé d'un périmètre de 20 000 ha sous forme de « grands domaines », opération qui peut se résumer ainsi : la terre à qui a les moyens de la mettre en valeur. A l'intérieur de ce périmètre, un certain nombre de parcelles ont été délimitées, qui seront attribuées sous forme de concessions à bail emphytéotique de 99 ans — la surface minimum concédée étant de 20 ha « à toutes personnes pouvant justifier de moyens suffisants pour une mise en valeur certaine » — formule très à la mode au Brésil notamment. L'attributaire n'a qu'une redevance de 15 000 F CFA à verser à l'ARSO pour participation aux frais d'aménagement « primaire » du périmètre. Libre à chacun d'y planter ce qu'il veut. Pendant très longtemps, l'opération ne dépasse pas le stade du projet. Les habitants de la région, qui n'en avaient que très vaguement entendu parler, le croient abandonné quand brusquement, en 1973, des panneaux portant l'inscription « Domaines réservés. Défrichements interdits » viennent en concrétiser la limite orientale, le long de la route San Pedro - Soubré. Aucun terroir bakwé n'est touché directement, encore que la limite tracée en effleure certains. Mais grande est l'émotion des autochtones quand ils réalisent ce qui va se passer, et sans qu'ils aient été ni consultés ni même *informés*. En mai 1975, la première plantation de cacao est entreprise dans le périmètre des grands domaines : l'allocataire en est le second personnage de l'Etat ivoirien. En novembre de la même année, une mission de prospection du périmètre de peuplement P2, situé juste dans le prolongement nord de ces Grands Domaines, est confiée à un bureau d'études canadien, la société Kenting. Les Bakwé voient dans cette opération la première étape vers une extension des Grands Domaines. Ils décident de ne plus se laisser surprendre, et font opposition à tout travail sur le terrain. Des réunions sont organisées par l'ARSO pour essayer de les faire changer d'avis. Les Bakwé restent sur leurs positions. L'affaire se politise. La question des Grands Domaines est remise sur le tapis. Pudiquement, l'ARSO commence par débaptiser les Grands Domaines, qui deviennent « Petites et Moyennes Entreprises Agricoles », puis promet généreusement aux Bakwé, pour calmer les esprits, la construction de... deux écoles. Entre temps, les Canadiens ont évidemment plié bagage, d'autant plus facilement que la mission Ken-

ting est intégralement financée par le Gouvernement Fédéral. Depuis, les choses en sont restées là, et les Bakwé sont plus que jamais considérés comme des empêcheurs de tourner rond.

*
**

Ce que l'on peut reprocher aux grandes opérations de développement du style San Pedro, c'est qu'elles sont la plupart du temps conçues de façon technocratique, sans études préliminaires appropriées, ou, quand celles-ci ne sont pas sciemment ignorées, à partir d'études faites par des organismes choisis pour leur seule aptitude à « décrocher » le financement du projet : un projet a peu de chances d'être financé par la Banque Mondiale si les études préliminaires n'ont pas été menées par un bureau d'études américain... Puis, une fois le financement obtenu, l'exécution du projet est confiée à une société d'intervention dont le but est de réaliser un travail technique (planter de l'hévéa, construire une usine, etc.) pour lequel elle est hautement qualifiée, tout le « reste » étant considéré comme hors de son ressort. Ce « reste », c'est, précisément, tout le contexte humain dans lequel se réalise le projet.

Le rôle du sociologue dans les grandes opérations de développement devrait dès lors être de « couvrir » ce contexte humain. Dans les études préliminaires, par la connaissance qu'il peut apporter des sociétés autochtones concernées par le projet, et qui permettrait d'intégrer au mieux les ressortissants de ces sociétés à l'opération. Dans le *suivi* de l'opération, par l'observation du comportement, des attitudes et des réactions aussi bien du développeur que des développés, qui permettrait à tous moments de rectifier le tir, d'adapter le projet au contexte humain — et non l'inverse comme cela se produit trop fréquemment.

Dans le cas de l'opération San Pedro, une telle « couverture » aurait davantage mis en avant, au niveau de l'élaboration du projet, la spécificité des sociétés du Sud-Ouest, profondément marquées par l'attrait de la « navigation », mais néanmoins fortement attachées à leurs terroirs. Au niveau de l'exécution du projet, elle aurait veillé à ce que les intérêts de ces sociétés soient mieux respectés : en promouvant une véritable politique d'immigration, dans le but de canaliser et de contrôler le flot migratoire « sauvage », source d'abus et d'incidents, dont les événements de Gagnoa ont fourni une illustration ; en posant le problème des salaires ; en préconisant d'autres formules que l'aménagement-déménagement ou l'intervention au coup par coup ; en prévoyant notamment une plus grande intégration des autochtones au projet, ce qui n'aurait pu être que bénéfique à l'une et à l'autre des parties.

Manuscrit prêt en septembre 1978.